Province de Québec Municipalité régionale de comté de Maskinongé Municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé



# **RÈGLEMENT NUMÉRO 364-20**

DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LE BOULEVARD TRUDEL AINSI QUE LES CHEMINS BERNARD, DU COTEAU, DUPLESSIS ET PETIT-SAINT-ÉTIENNE, COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 1 023 420 \$ ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 1 023 420 \$.

Présentation de l'avis motion et dépôt et	
présentation du projet de règlement (art. 445	6 avril 2020 – volume 48 – page 134
C.M.)	T. S
Adoption du règlement 364-20 par la	Ajournement de la séance ordinaire du 4
résolution numéro 094-05-20	mai 2020 – tenue le 11 mai 2020 volume
	48 - page 192
Publication de l'avis public relatif à la tenue	2 endroits désignés par le conseil et sur le
d'une procédure d'enregistrement des	site Internet de la municipalité
personnes habiles à voter, conformément à	
1'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020	1 <sup>er</sup> juin 2020
Dépôt du certificat relatif à la procédure	
d'enregistrement et publication du certificat	Xx juin 2020
sur le site Internet de la municipalité au	
www.saint-barnabe.ca	
Approbation du règlement par la ministre des	Xx juin 2020 – au dossier AM xxx xxx
Affaires municipales et de l'Habitation	
Avis public d'entrée en vigueur (article 451	Xx juin 2020
du Code municipal)	



# Procès-verbal Copie de Résolution

### Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Barnabé

À l'ajournement de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé du 4 mai 2020, tenu le 11 mai 2020, à laquelle étaient présents son honneur le maire, monsieur Michel Lemay

et les conseillers suivants :

Stéphanie Rivard, conseillère au siège numéro 1 (absente); Mme

Michel Bournival, conseiller au siège numéro 2; MM.

Guillaume Laverdière, conseiller au siège numéro 3;

Geneviève St-Louis, conseillère au siège numéro 4; Louise Lamy, conseillère au siège numéro 5 (absente);

M. Jimmy Gélinas, conseiller au siège numéro 6.

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Denis Gélinas, secrétaire-trésorier, est également présent.

Mmes

#### Il est adopté

Présentation pour adoption du règlement 364-20 visant à décréter un emprunt d'un montant ne pouvant excéder 1 023 420 \$ pour la réalisation de travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le boulevard Trudel ainsi que les chemins Bernard, du Coteau, Duplessis et Petit-Saint-Étienne :

Les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du règlement présenté pour adoption.

RÉSOLUTION NUMÉRO: 094-05-20

Pour procéder à l'adoption du règlement d'emprunt numéro 364-20:

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bournival, appuyé par monsieur le conseiller Guillaume Laverdière et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 364-20, intitulé « Règlement visant à décréter le prolongement de son réseau d'aqueduc sur le boulevard Trudel ainsi que les chemins Bernard, du Coteau, Duplessis et Petit-Saint-Étienne comportant une dépense de 1 023 420 \$ » et décrétant un emprunt de 1 023 420 \$.

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet le règlement numéro 364-20 au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de ce règlement.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MASKINONGÉ MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-BARNABÉ

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 364-20**

RÈGLEMENT VISANT À DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LE BOULEVARD TRUDEL AINSI QUE LES CHEMINS BERNARD, DU COTEAU, DUPLESSIS ET PETIT-SAINT-ÉTIENNE, COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 1 023 420 \$ :

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Barnabé désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 avril 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance (volume 48, page 134).

Le conseil décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de construction pour le prolongement de son réseau d'aqueduc sur le boulevard Trudel ainsi que les chemins Bernard, du Coteau, Duplessis et Petit-Saint-Étienne pour une dépense au montant de 1 023 420 \$.

#### **ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 1 023 420 \$ sur une période n'excédant pas 20 ans.

#### **ARTICLE 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble desservi et raccordé au réseau d'aqueduc situé sur le territoire de la municipalité et pour chacun des raccordements au susdit réseau, une compensation d'un montant égal pour le service d'aqueduc

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du montant de l'emprunt susmentionné par le nombre d'immeubles dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

#### **ARTICLE 5**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### **ARTICLE 6**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_

/s Michel Lemay Maire /s/ Denis Gélinas Secrétaire-trésorier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

Extrait du quarante-huitième livre des délibérations, donné à Saint-Barnabé ce douzième jour de mai deux mille vingt.

Denis Gélinas Secrétaire-trésorier





ESTIMATION PRÉLIMINAIRE (2020-01-30)

PROJET P18-1147-00

ART.	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANT.	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	BOUL. TRUDEL OUEST				
	AQUEDUC				
l	Conduite 100 mm PEHD DR-17 DIPS en forage	2600	m.lin.	120.00\$	312 000.00 \$
H	Branchement de service 19 mm	5	unité	900.00\$	4 500.00 \$
	Branchement de service 25 mm	2	unité	1 200.00 \$	2 400.00 \$
	Branchement de service 19 mm sans tranchée avec gaine	1	unité	2 800.00 \$	2 800.00 \$
1.1.3	Vanne d'arrêt 100 mm avec accès	2	unité	2 800.00 \$	5 600.00 \$
1.1.4	Raccordement à l'existant	1	unité	2 400.00 \$	2 400.00 \$
1.1.5	Purge d'aqueduc avec vanne 100 mm et avec accès	1	unité	7 200.00 \$	7 200.00 \$
1.1.6	Essais d'étanchéité, désinfection, nettoyage et essai de	1	global	15 000.00 \$	<u>15 000.00 \$</u>
	conductivité électrique				
	Sous-total 1.1 - Aqueduc - Trudel Ouest				351 900.00 \$
1.2	STATION DE SURPRESSION				
1.2.1	Acquisition de terrain 60 m.ca.	1	global	10 000.00 \$	10 000.00 \$
1.2.2	Regard 2400 mm isolé	1	global	12 000.00 \$	12 000.00 \$
1.2.3	Mécanique de procédé (pompe, tuyauterie, raccords,	1	global	26 000.00 \$	26 000.00 \$
	vannes d'arrêt, etc.)				
1.2.4	Électricité et raccordement Hydro-Québec	1	global	30 000.00 \$	30 000.00 \$
1.2.5	Tuyauterie de contournement	1	global	3 000.00 \$	3 000.00 \$
1.2.6	Aménagement du terrain et stationement	1	global	4 000.00 \$	<u>4 000.00 \$</u>
	Sous-total 1.2 - Station de surpression				85 000.00 \$
2	CHEMIN BERNARD				
2.1	AQUEDUC				
2.1.1	Conduite 100 mm PEHD DR-17 DIPS en forage	770	m.lin.	120.00 \$	92 400.00 \$
2.1.2	Branchement de service 19 mm	5	unité	900.00\$	4 500.00 \$
	Branchement de service 19 mm sans tranchée	4	unité	2 400.00 \$	9 600.00 \$
2.1.3	Vanne d'arrêt 100 mm	1	unité	2 200.00 \$	2 200.00 \$
2.1.4	Purge d'aqueduc avec vanne 100 mm	1	unité	7 200.00 \$	7 200.00 \$
2.1.5	Essais d'étanchéité, désinfection, nettoyage et essai de	1	global	8 470.00 \$	<u>8 470.00 \$</u>
	conductivité électrique				
	Sous-total 2.1 - Aqueduc - Chemin Bernard				124 370.00 \$
		:			



ESTIMATION PRÉLIMINAIRE (2020-01-30)

PROJET P18-1147-00

ART.	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANT.	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
_					
3	CHEMIN DU CÔTEAU				
	AQUEDUC	760	m.lin.	120.00 \$	91 200.00 \$
i	Conduite 100 mm PEHD DR-17 DIPS en forage Branchement de service 19 mm	5	unité	900.00 \$	
3.1.2	Branchement de service 19 mm sans tranchée	4	unité	2 400.00 \$	9 600.00 \$
242		2	unité	2 200.00 \$	4 400.00 \$
lì .	Vanne d'arrêt 100 mm	2	unité	7 200.00 \$	14 400.00 \$
lł –	Purge d'aqueduc avec vanne 100 mm	1	global	8 360.00 \$	8 360.00 \$
3.1.5	Essais d'étanchéité, désinfection, nettoyage et essai de	I	gionai	8 300.00 \$	8 300.00 3
	conductivité électrique Sous-total 3.1 - Aqueduc - Chemin du Côteau				132 460.00 \$
4	PETIT SAINT-ÉTIENNE				
	AQUEDUC	000	,,	100 00 4	24 222 22 2
	Conduite 100 mm PEHD DR-17 DIPS en forage	260	m.lin.	120.00\$	31 200.00 \$
4.1.2	Branchement de service 19 mm	3	unité	900.00 \$	2 700.00 \$
	Branchement de service 19 mm sans tranchée	2	unité	2 400.00 \$	4 800.00 \$
]	Vanne d'arrêt 100 mm	2	unité	2 200.00 \$	4 400.00 \$
ll i	Purge d'aqueduc avec vanne 100 mm	1	unité	7 200.00 \$	7 200.00 \$
4.1.5	Essais d'étanchéité, désinfection, nettoyage et essai de	1	global	2 860.00 \$	<u>2 860.00 \$</u>
	conductivité électrique  Sous-total 4.1 - Aqueduc - Petit-Saint-Étienne				53 160.00 \$
	Sous-total 4.1 - Aqueduc - Petit-Saint-Etterine				33 160.00 \$
5	DIVERS				
5.1	Organisation de chantier	1	global	25 000.00 \$	25 000.00 \$
5.2	Signalisation et circulation	1	global	20 000.00 \$	20 000.00 \$
5.3	Excavation 1ière classe	150	m.cu.	120.00 \$	18 000.00 \$
5.4	Isolation 50 mm HI-40	200	m.ca.	30.00 \$	6 000.00 \$
5.5	Pompage et rabattement de la nappe phréatique	1	global	5 000.00 \$	<u>5 000.00 \$</u>
	Sous-total 5 - Divers				74 000.00 \$
:	TOTAL				820 890.00 \$
	TAXES NON RÉCUPÉRABLES (4.9875%)				<u>40 941.89 \$</u>
	TOTAL INCLUANT TAXES NON RÉCUPÉRABLES				861 831.89 \$
	CONTINGENCES (15%)				<u>129 274.78 \$</u>
	TOTAL AVEC CONTINGENCES				991 106.67 \$



Compteurs d'eau du Québec 3275 Chemin de l'Industrie, suite 213 St-Mathieu-de-Beloeil, Québec, J3G 0M8

Soumission

19/02/2020

1173

Date expiration : 19/04/2020

Client: STBA

Municipalité St-Barnabé-Nord 70 rue Duguay

Saint-Barnabé-Nord

G0X 2K0

Expédier à :

Même

*Tél.*: 819 264-2085

No item	Description	Qté	Prix	Total	Tx
K04RF	Q2100 Compteur 5/8 x 1/2 UltraSon RF	30	270.00	8 100.00	AB
CQ-AD15	Paire d'adaptateur 1/2 fileté mâle	30	0.00	0.00	AB
K-USB read	Récepteur radio USB et logiciel pour lecture radio	1	0.00	0.00	AB
	Retour de				
BL04-3VA-FAA2	Compteur BL 5/8 X 1/2, M3, Accilinx	-5	144.00	-720.00	AB
BL09-3VA-FAA2	Compteur BL 1 po, M3, Acculinx	-1	275.00	-275.00	AB
BL04-3AA-FAA2	Compteur BL 5/8 x 1/2 po, M3, dialog	-4	102.90	-411.60	AB
	Badg er 5/8 x 1/2 encoder	-1	105.00	-105.00	AB

	Sous-total	6 588.40
A) No Tx : 143508919 B) No Tx : 1023435019		329.42 657.19

Total:

7 575.01



## Règlement 364-20

Prolongement du résseau d'aqueduc sur le boulevard Trudel ainsi que les chemins Bernard, du Coteau, Duplessis et Petit-Saint-Étienne

## **COÛT TOTAL DU PROJET À FINANCER**

Coût des travaux suivant l'estimation de la firme Génicité, datée du 20 janvier 2020	991 100 \$
Achat de 30 compteurs d'eau (incluant la partie de la TVQ non récupérable)	8 505 \$
Financement temporaire en attenant le paiement de la TECQ 2019-2023	
500 000 \$ du 1er novembre 2020 au 31 mars 2021 au taux de 4 % =	8 330 \$
137 120 \$ du 1er avril 2021 au 31 mars 2022 au taux de 4 % =	5 485 \$
Autres intérêts en attendant le financement permanent	
500 000 \$ pendant 6 mois à 4 %	10 000 \$

TOTAL: 1 023 420 \$

Denis Gélinas Secrétaire-trésorier 2020-05-04